

Mode d'emploi

Les Critères de qualité du Réseau d'écoles21 comprennent 25 modules :

- Le **module de base** sert de porte d'entrée dans les critères de qualité.
- Les 24 modules thématiques permettent une approche plus approfondie.

Les modules thématiques couvrent les quatre domaines suivants :

A Principes d'action (6 modules)

B Organisation (2 modules)

C Éducation en vue d'un développement durable (8 modules)

D Promotion de la santé (8 modules)

Recommandation du Réseau d'écoles21

Nous recommandons à toutes les écoles de commencer par le **module de base** lorsqu'elles utilisent l'instrument pour la première fois. Deux ou trois autres modules peuvent être sélectionnés pour une étude plus approfondie.

Pour les écoles qui rentrent dans le Réseau ou qui refont un état des lieux chaque 3 ans, les Critères de qualité sont un instrument précieux. Les objectifs, indicateurs et mesures nommés dans la convention peuvent être revus et actualisés.

Chaque école choisit le ou les modules thématiques selon ses propres priorités. Plusieurs points de départ sont possibles, tel qu'un axe thématique spécifique, un besoin d'action urgent ou la perspective de progrès rapides et tangibles.

Chaque module consiste en une liste de maximum dix indicateurs qui répondent à la question : À quoi reconnaissons-nous que ce critère est rempli ?

Pour chaque indicateur sont proposés un état des lieux de sa mise en œuvre actuelle dans l'école (1 = jamais, 4 = presque toujours) et une priorisation pour son traitement futur (1 = faible, 4 = très haute). La liste d'indicateurs ne doit pas être comprise comme une liste de contrôle à parcourir de bout en bout. Au contraire : elle permet de fixer des priorités.

Recommandation du Réseau d'écoles21

Nous recommandons aux écoles qui utilisent les Critères de qualité de viser comme but le niveau 3, soit « souvent ».

Les indicateurs des 16 modules pour **l'éducation en vue d'un développement durable (C)** et pour **la promotion de la santé (D)** se répartissent selon deux axes : « Enseigner, apprendre et accompagner. » et « L'école comme espace d'apprentissage, de travail et de vie ».

A la fin de chaque module sont proposés des liens avec d'autres modules ou informations vers des pages thématiques du Réseau : www.reseau-ecoles21.ch.

Précisions

Le **module de base** contient une sélection d'indicateurs tirés des **Principes d'action (A)** et d' **Organisation (B)**. Par exemple, la mention « **7A.1.1** » fait référence au premier indicateur du module A « **Participation** ».

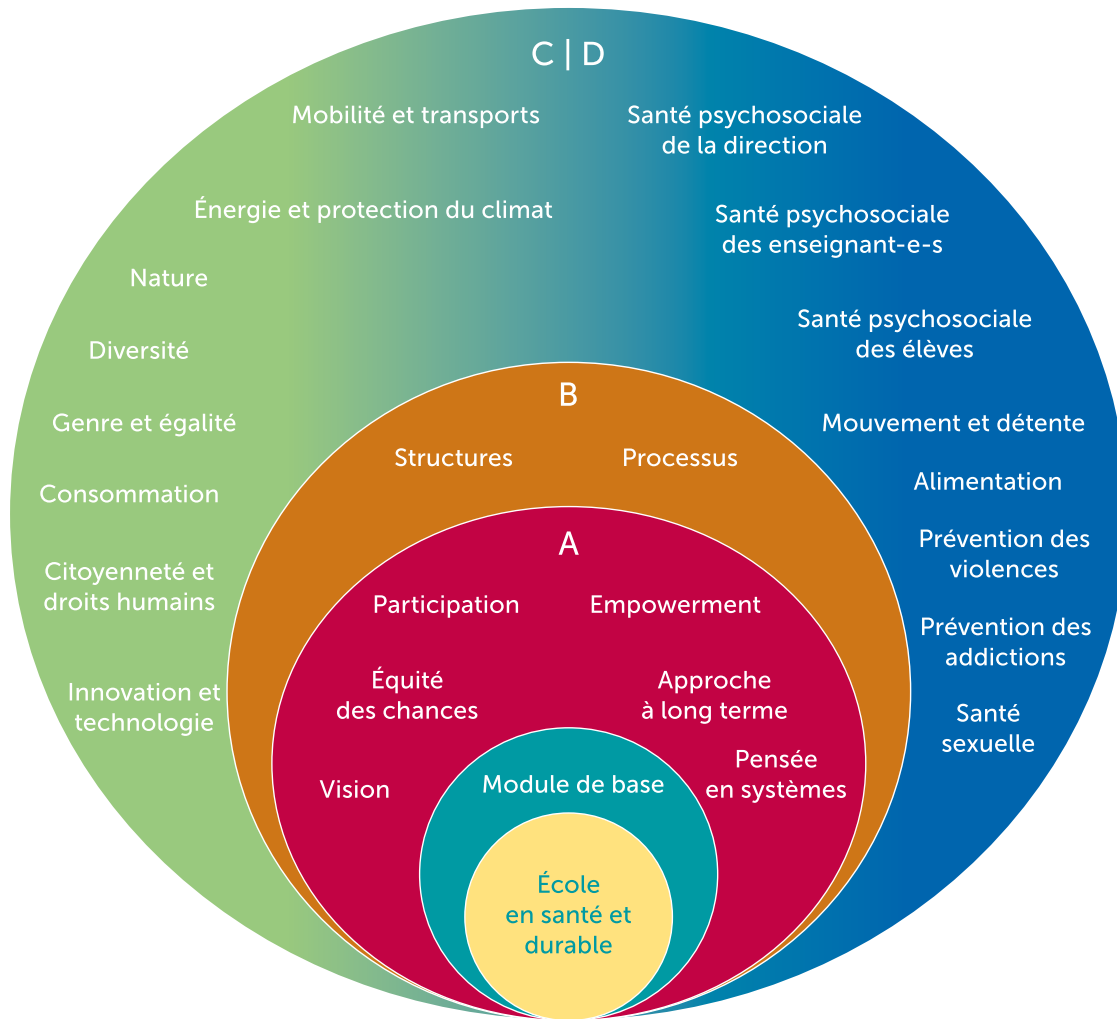
L'expression « école en santé et durable » utilisée dans tous les modules peut être remplacée par « école en santé » pour une école ayant le profil « Nous sommes en route vers une école en santé ».

Remarque

Par « parents », nous entendons tou-te-s les tuteurs/-trices légaux/-ales et personnes responsables de l'éducation. Le seul terme « parents » est utilisé par souci de simplicité, mais il doit être compris dans un sens large.



Table des matières



Module de base	5
A Principes d'action	
A.1 Participation	7
A.2 Empowerment	8
A.3 Équité des chances	9
A.4 Approche à long terme	10
A.5 Vision	11
A.6 Pensée en systèmes	12
B Organisation	
B.1 Structures	13
B.2 Processus de développement de l'école	14
C Éducation en vue d'un développement durable	
C.1 Mobilité et transports	16
C.2 Énergie et protection du climat	18
C.3 Nature	20
C.4 Diversité	22
C.5 Genre et égalité	24
C.6 Consommation	26
C.7 Citoyenneté et droits humains	28
C.8 Innovation et technologie	30
D Promotion de la santé	
D.1 Santé psychosociale de la direction	32
D.2 Santé psychosociale des enseignant-e-s	34
D.3 Santé psychosociale des élèves	36
D.4 Mouvement et détente	38
D.5 Alimentation	40
D.6 Prévention des violences	42
D.7 Prévention des addictions	44
D.8 Santé sexuelle	46

D.1 Santé psychosociale de la direction

Question clé pour les indicateurs :

À quoi reconnaissons-nous que notre école met systématiquement en œuvre le domaine de qualité « Santé psychosociale de la direction » ?

		Etat des lieux				Priorité			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Enseigner, apprendre et accompagner									
1.	a. La direction de l'école dispose de ressources personnelles pour assurer activement un équilibre entre les loisirs et le travail (par ex. : autogestion, distinction travail/loisirs, priorisation, etc.).								
	b. Le bien-être personnel fait régulièrement l'objet d'une réflexion.								
2.	Des ressources pédagogiques éprouvées et faciles à utiliser concernant la santé psychosociale (par ex. : leadership participatif, estime de soi et des autres, atmosphère de travail, communication, gestion de soi et du temps, gestion de projet)								
	a. sont à disposition.								
	b. sont utilisées par la direction.								
3.	Des possibilités de formation, d'échange, de soutien et de conseil (par ex. : formation et perfectionnement, rencontres avec d'autres directions d'école, intervision/supervision concernant la gestion du personnel, gestion de l'organisation, gestion du changement, stress)								
	a. sont à disposition de la direction.								
	b. sont conçues conjointement par la direction, qui en assume la responsabilité et les soutient.								
4.	La collaboration au sein de l'équipe de direction de l'école est efficace et motivante (par ex. : communication, responsabilités, tâches, processus de travail, soutien mutuel).								
5.	La collaboration entre le personnel et la direction de l'école est basée sur l'estime et la confiance (par ex. : atmosphère de travail, communication, reconnaissance et soutien mutuels, gestion participative).								

EVALUATION: Etat des lieux 1) jamais 2) rarement 3) souvent 4) presque toujours Priorité 1) faible 2) moyenne 3) haute 4) très haute



D.1 Santé psychosociale de la direction

Question clé pour les indicateurs :

À quoi reconnaissons-nous que notre école met systématiquement en œuvre le domaine de qualité « Santé psychosociale de la direction » ?

		Etat des lieux				Priorité			
		1	2	3	4	1	2	3	4
L'école comme lieu d'apprentissage, de travail et de vie									
6.	Les rôles et responsabilités de tous les membres du personnel et les processus de travail sont définis de manière pertinente (par ex. : structures, diagramme des fonctions, gestion du personnel et de projet).								
7.	La direction est autonome dans la répartition de ses ressources en temps (par ex. : priorités, stratégies, créneaux horaires sans dérangement).								
8.	La direction peut organiser son travail d'une façon porteuse de sens (par ex. : sentiment de cohérence, orientation d'après une vision, définition autonome des priorités/buts).								
9.	Afin de développer l'école d'une manière favorable à la santé et durable, la direction dispose								
	a. de ressources adéquates (par ex. : pouvoir de décision, finances).								
	b. d'instruments de gestion et d'organisation (par ex. : stratégies et compétences de gestion du changement, management de la qualité).								
10.	a. Les autorités dont dépendent l'école ont convenu avec elle d'une vision et d'une stratégie.								
	b. La direction de l'école dispose des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs et des tâches (par ex. : aspects politiques, stratégies, finances, services d'appui, pourcentages d'emplois, approbation de nouvelles classes, administration et soutien technique).								

EVALUATION: Etat des lieux 1) jamais 2) rarement 3) souvent 4) presque toujours Priorité 1) faible 2) moyenne 3) haute 4) très haute

Liens étroits avec les modules suivants : [↗ A.1 Participation](#) [↗ A.2 Empowerment](#) [↗ D.2 Santé psychosociale des enseignant-e-s](#) [↗ D.3 Santé psychosociale des élèves](#)

Informations complémentaires dans le domaine de l'EDD et de la promotion de la santé :

[↗ Climat scolaire](#) [↗ Santé psychique \(Site internet du Réseau d'écoles21\)](#)